

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25/03/2019

Délibération n°16

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-cinq du mois de mars à dix-huit heures, se sont réunis à Redon les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi dix-neuf du mois de mars deux mille dix-neuf.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	57
Présents	40
Votants	52
Vote	
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :
Mme Catherine POIDEVIN, déléguée d'AVESSAC (donne pouvoir à M. Alain BOUGOUIN). M. Jean-Marc CARREAU, délégué de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à M. Marc DERVAL). M. Jean PERRAUD, délégué de CONQUEREUIL (donne pouvoir à M. Claude LEVANT). Mme Marie-Thérèse PANHELEUX, déléguée de FEGREAC (donne pouvoir à Yvon MAHE). M. Yannick BIGAUD, délégué de GUÉMÈNE-PENFO (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme Marie-Christine HOULLIER, déléguée de GUÉMÈNE-PENFAO (donne pouvoir à Daniel LEGENDRE). M. Pierre LE GUILY, délégué de GUÉMÈNE-PENFO (donne pouvoir à Patrick BAUDY). M. Gérard PROVOST, délégué de PEILLAC.

Mme Claudine BERTIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Marcel BOUVIER). Mme Marie-Odile POULIN, déléguée de PLESSÉ (donne pouvoir à M. Gilles BERTRAND). M. Emile GRANVILLE, délégué de REDON. Mme Françoise FOUCHET, déléguée de REDON (donne pouvoir à M. Louis LE COZ). Mme Delphine PENOT, déléguée de REDON. Mme Sylvie MASSICOT, déléguée de REDON. Mme Marie-Claude JUHEL, déléguée de REDON (donne pouvoir à M. François GERARD). M. Philippe LOUET, délégué de SAINT-GANTON (représenté par Bernard GEFFLOT). M. Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à M. Lionel JOUNEAU). Mme Amanda BLANCHARD, déléguée de SIXT-SUR-AFF.

Secrétaire de séance : Claude LEVANT

FINANCES – BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES – ANNEE 2019

La présente délibération a pour objet d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2019, suite à l'examen de leurs demandes.

Rapport de monsieur Jean-François MARY, Président,

Dans le cadre du budget primitif 2019, des crédits ont été ouverts au chapitre 65 pour le versement de subventions aux associations.

REDON Agglomération a reçu de nombreuses demandes de subventions pour l'année 2019. Elles sont destinées à soutenir le fonctionnement des associations ou à accompagner également l'organisation de manifestations sur le territoire.

Il est important de rappeler que l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € entraîne l'obligation d'établir une convention avec la collectivité versante (loi n°2000-321 du 12 avril 2000), étant précisé que tout conventionnement peut être exigé, à la discrétion de la collectivité versante, pour toute subvention inférieure à 23 000 €.

A l'issue de l'examen de différentes demandes, au titre de l'exercice 2019 en section de fonctionnement, des montants figurant dans le tableau présenté ci-dessous :

Association	Action	Propositions 2019
BGE (Boutique de Gestion d'Ille et Vilaine)	aide au fonctionnement	2 000,00
Entreprendre au Féminin en Bretagne	aide au fonctionnement	2 000,00
Elan Créateur	aide au fonctionnement	5 000,00
GEOSE	aide au fonctionnement	6 000,00
ADIE (Association pour le droit à l'initiative locale)	aide au fonctionnement	1 500,00
La CADES	aide au fonctionnement	7 000,00
Connexion paysanne	aide au fonctionnement	1 000,00
Comice Agricole Guémené-Penfao	aide à l'organisation du 164è comice agricole intercantonal	1 000,00
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019		25 500,00

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7,
CONSIDERANT l'intérêt des projets entrepris par ces associations,

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- D'attribuer les subventions aux associations et organismes au titre de l'exercice 2019 pour les montants figurant dans le tableau ci-dessus,
- D'autoriser le président à signer tout document afférent à cette décision,
- De préciser que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif du budget annexe développement économique.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ AVEC 52 VOIX POUR**

Fait et délibéré en séance
Le 25/03/2019,
Le Président, Jean-François MARY,

